

Décision

Générale

colonial

Décision n° 233 autorisation

n° 233

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 juin 1913

Numéro JO

n° 200 du 30/06/1913

Date du numéro

30 juin 1913

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 30 juin 1913M. J. G. Mody. photographe, est autorisé à vendre au plateau de Djibouti des figurines postales dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 aout 1909.